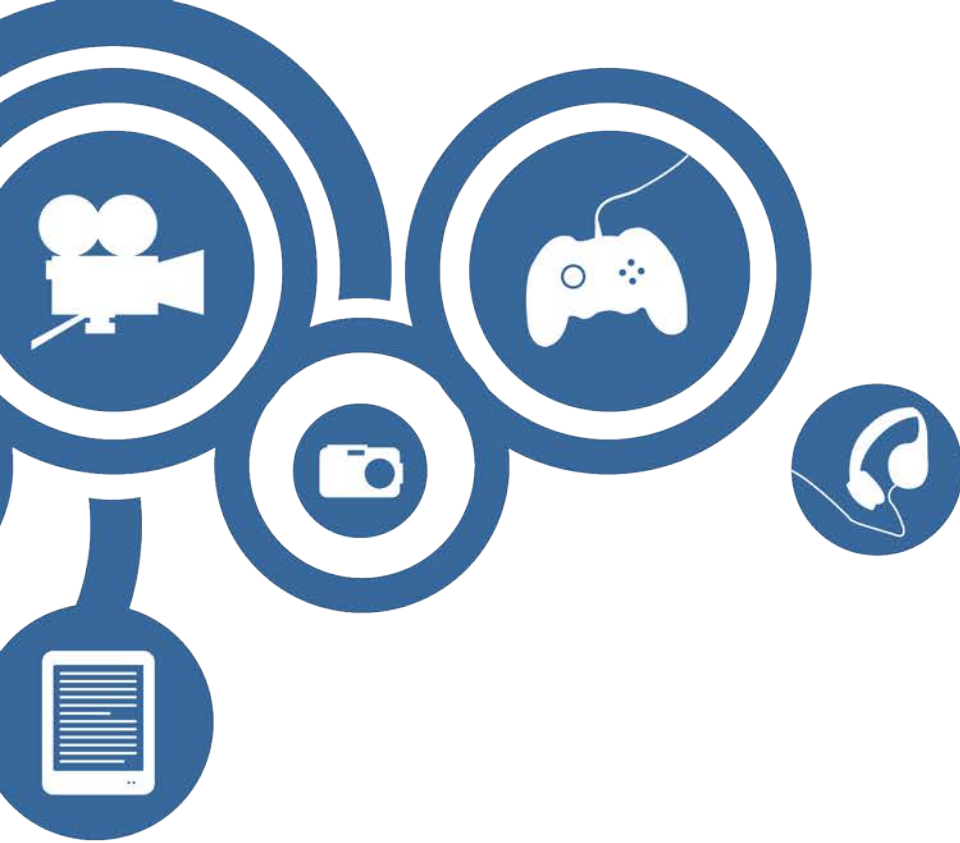




BAROMÈTRE DE L'OFFRE LÉGALE

- ÉTUDE QUANTITATIVE -



1 – MÉTHODOLOGIE



CONTEXTE ET OBJECTIFS

- **Dans le cadre de sa mission légale d'observation des usages licites et illicites, l'Hadopi publie deux baromètres annuels – le baromètre des usages et le baromètre de l'offre légale - permettant de renseigner les indicateurs prévus par le décret n°2011-386 du 11 avril 2011 et de mesurer l'évolution des usages de biens culturels dématérialisés ainsi que les freins et motivations à ces pratiques.**
- La réalisation du baromètre des usages a été confiée en 2016 et pour cette nouvelle vague 2017 à l'institut Ifop. La présente étude a été réalisée **en ligne auprès d'un échantillon national représentatif de 1508 internautes âgés de 15 ans et plus.**
- La **représentativité** de l'échantillon a été **assurée par la méthode des quotas** (données de cadrage Ifop - Omnibus téléphonique réalisé en janvier 2017) sur les critères : sexe, âge, PCS individu, région, habitat et fréquence de connexion à Internet.
- **Le terrain s'est déroulé du 16 au 25 janvier 2017.** Cet étalement du terrain sur deux semaines a été mis en place volontairement afin de bien panacher les profils de répondants (des plus réactifs pour répondre à une enquête online aux moins réactifs, des internautes les plus réguliers aux plus occasionnels), tout en permettant un remplissage régulier et homogène des quotas fixés.



TRAITEMENTS STATISTIQUES ET ANALYSES

Un certain nombre de tris croisés (question selon telle ou telle autre question, ou modalités de variables) ont été menés à bien, dont on trouve ci-après les principaux résultats, au regard de leur caractère discriminant sur telle ou telle sous-population.

Type d'internautes :

- **Internauts déclarant un usage illicite de produits culturels en ligne, soit 19%** = internautes ayant déclaré avoir consommé sur Internet au cours des douze derniers mois des produits culturels de manière **exclusivement illicite ou de manière mixte, à la fois licite et illicite.**
- **Internauts déclarant un usage licite de produits culturels en ligne, soit 58%** = internautes ayant déclaré avoir toujours consommé sur Internet au cours des douze derniers mois des produits culturels de manière exclusivement licite
- (NB : 23% des internautes interviewés ne consomment pas de produits culturels en ligne)

Profils :

- **Sexe et Age** (15-24 ans / 25-39 ans / 40 ans et +)
- **Professions et Catégories Socioprofessionnelles :**
PCS+ = Agriculteur, Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise, Cadre, Profession intellectuelle supérieure, Profession Intermédiaire.
PCS- = Employé, Ouvrier
Inactifs = Retraité, Etudiant, Collégien, Lycéen, Autre inactif.
- **Lieu de résidence** (IDF/ Province, avec un détail par région UDA 9).
- **Taille d'agglomération** (Moins de 100 000 habitants : CC1 : communes rurales ; CC2 : 2.000 à 20.000 hab. ; CC3 : 20.000 à 100.000 hab. / Plus de 100 000 hab. ; CC4 : + de 100.000 hab. ; CC5 : unité urbaine de Paris)



TRAITEMENTS STATISTIQUES ET ANALYSES

- Clés de lecture des résultats tels que présentés dans le rapport :

+/- Ecart significatif à 95% vs l'ensemble ou entre deux cibles (*ex : Internautes déclarant un usage illicite de produits culturels en ligne vs Internautes déclarant un usage licite*)

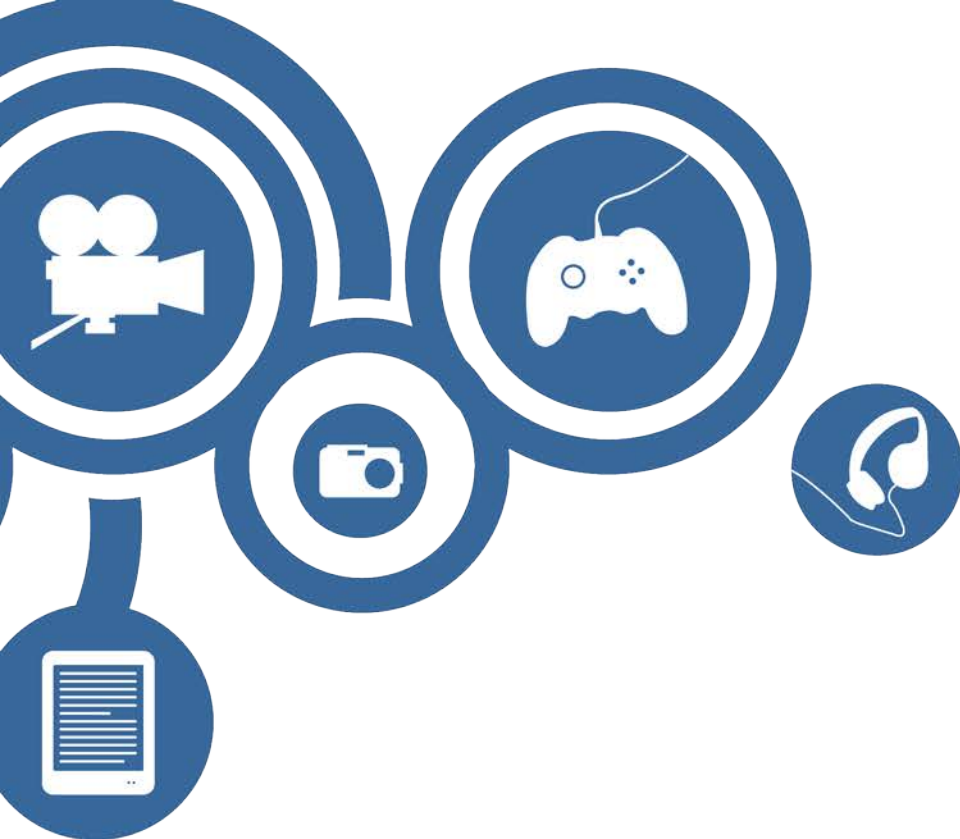
↗/↘ Ecart significatif à 95% entre les résultats de la vague de janvier 2017 et ceux de janvier 2016.



STRUCTURE DE L'ÉCHANTILLON

	N=1508
SEXE	
Un homme	51%
Une femme	49%
AGE DU RÉPONDANT	
15 à 24 ans	17%
25 à 39 ans	27%
40 à 59 ans	39%
60 ans et plus	17%
PCS DU RÉPONDANT	
PCS +	31%
PCS -	33%
Inactifs	36%
RÉGION	
Région Parisienne	21%
Province	79%

TAILLE D'AGGLOMÉRATION	
Moins de 2000 hab	23%
2000 à 20000 hab	16%
20 000 à 100 000 hab	12%
Agglo plus de 100 000 hors Paris	30%
Paris-RP	19%
FRÉQUENCE D'UTILISATION INTERNET	
Plusieurs fois par jour	80%
Une fois par jour ou presque	11%
Moins souvent	9%



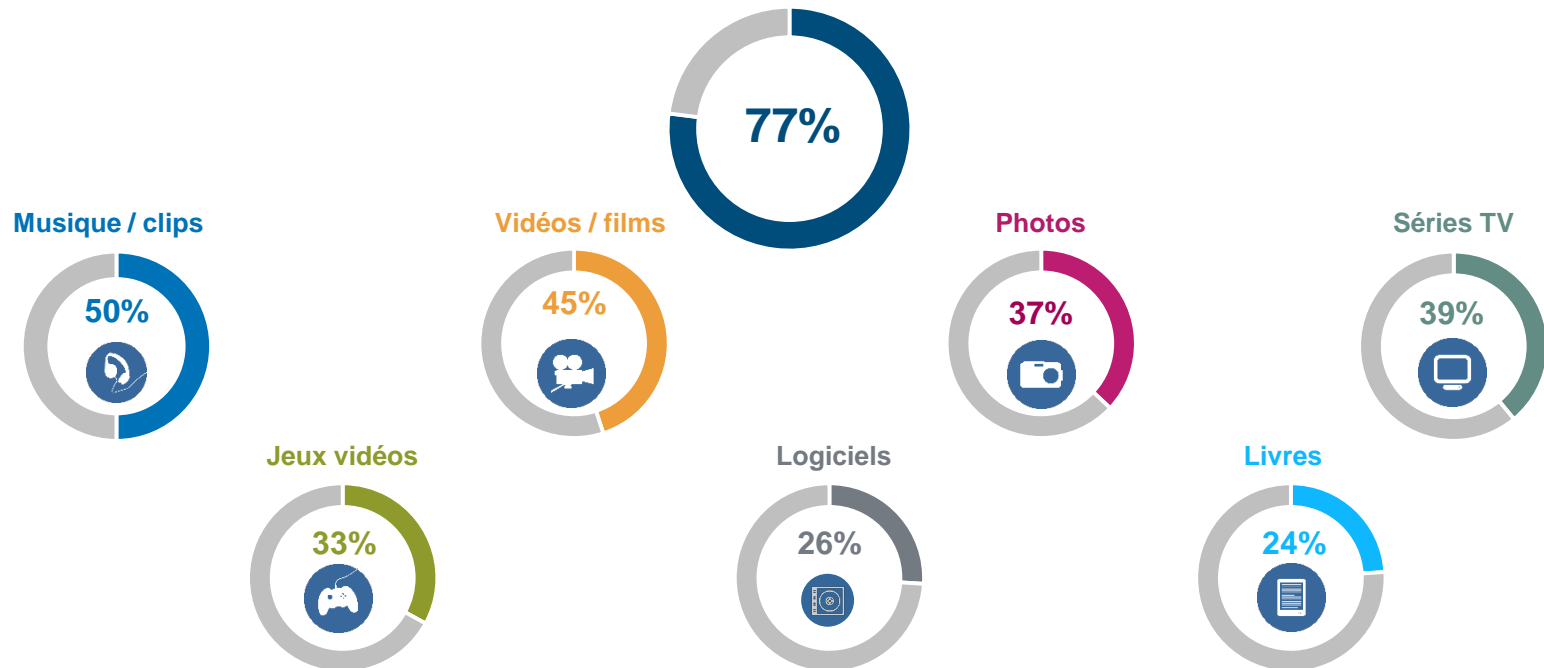
2 – PRATIQUES GÉNÉRALES



CONSOMMATION DE BIENS CULTURELS EN LIGNE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- Au global, plus de 3 internautes sur 4 ont consommé au moins un produit culturel dématérialisé au cours des 12 derniers mois. Un niveau de consommation identique à celui enregistré en janvier 2016.
- La musique et les vidéos/films sont toujours les contenus les plus consommés en ligne.

Consommateurs d'au moins un type de produits culturels dématérialisés 12 DM

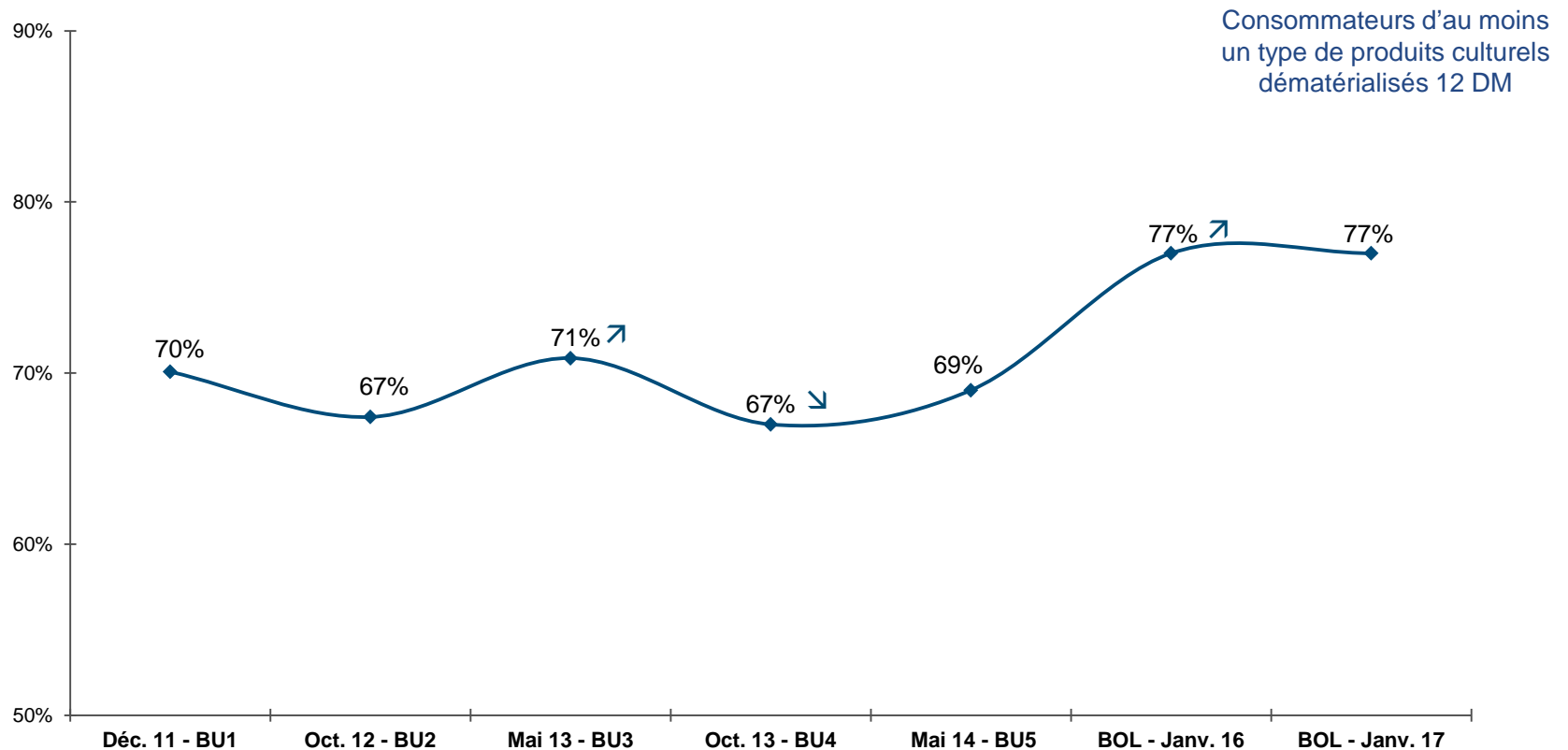


- Parmi les produits ou services culturels suivants, le(s)quel(s) avez-vous déjà personnellement consommé(s) de façon dématérialisée sur Internet, au cours des 12 derniers mois ?



EVOLUTION DE LA CONSOMMATION GLOBALE DE BIENS CULTURELS EN LIGNE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- Après la hausse constatée en janvier 2016, le niveau de consommation de biens culturels dématérialisés se stabilise.

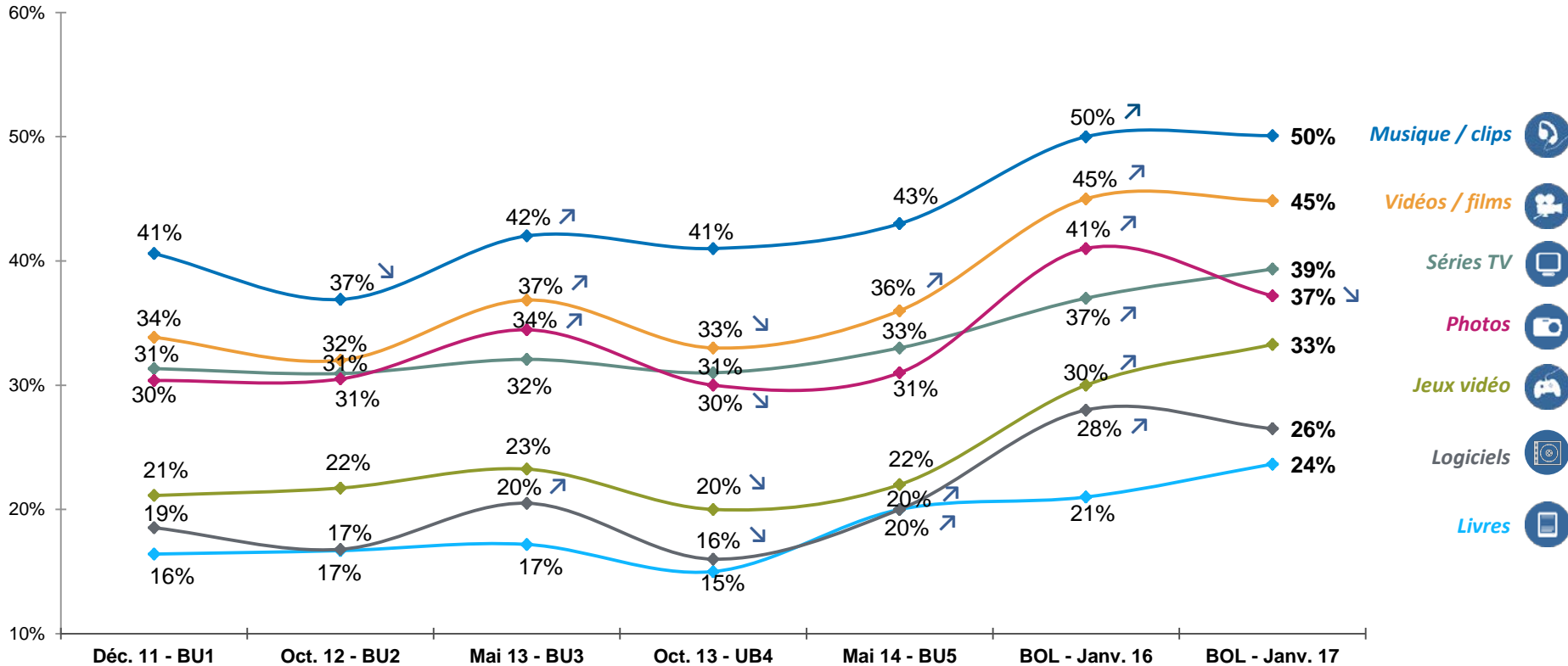


- Parmi les produits ou services culturels suivants, le(s)quel(s) avez-vous déjà personnellement consommé(s) de façon dématérialisée sur Internet, au cours des 12 derniers mois ?



EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN DÉTAIL DE BIENS CULTURELS EN LIGNE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- Stabilité pour la consommation de la plupart des biens culturels. Seules les photos sont un peu moins consommées qu'en janvier 2016. Sur du long terme, on note la montée en puissance linéaire de la consommation dématérialisée de séries TV.



↗/↘ Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

- Parmi les produits ou services culturels suivants, le(s)quel(s) avez-vous déjà personnellement consommé(s) de façon dématérialisée sur Internet, au cours des 12 derniers mois ?



CONSOMMATION DE BIENS CULTURELS EN LIGNE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LES PROFILS

- Les 15-39 ans et PCS+ demeurent les plus gros consommateurs de biens culturels dématérialisés.

% A consommé le bien culturel sur Internet au cours des 12 derniers mois

	Ensemble Internaute 15 ans et +	Homme	Femme	15-24 ans	25-39 ans	40 ans et +	PCS +	PCS -	Inactifs	Paris	Province
		♂	♀	👤	👤	👤		👤		🗼	🇫🇷
Musique / Vidéos clips	50%	53%	47%	74%+	56%+	40% ⁻	52%	54%	44% ⁻	51%	50%
Vidéos / films	45%	48%	41%	70%+	55%+	32% ⁻	50%	46%	39% ⁻	48%	44%
Séries TV	39%	40%↗	39%	58%+	49%+	29% ⁻ ↗	48%+	37%	34% ⁻	42%	39%
Photos	37%↘	38%	36%	54%+	43%	29% ⁻ ↘	43%+	33%	36%	42%	36%↘
Jeux vidéo	33%	42%+↗	24% ⁻	57%+	45%+	20% ⁻	39%+	31%	31%	37%	32%
Logiciels	26%	35%+	18% ⁻	31%	37%+	20% ⁻	37%+	23%	21% ⁻ ↘	32%	25%
Livres	24%	24%	24%	30%	31%+	18% ⁻	30%+	22%	20%	26%	23%↗
Au moins un bien culturel consommé	77%	84%+	69%⁻	93%+	84%+	68%⁻	84%+	77%	70%⁻	80%	76%

↗/↘ Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

+/⁻ Ecarts significatifs positifs/négatifs à 95% par rapport à l'ensemble

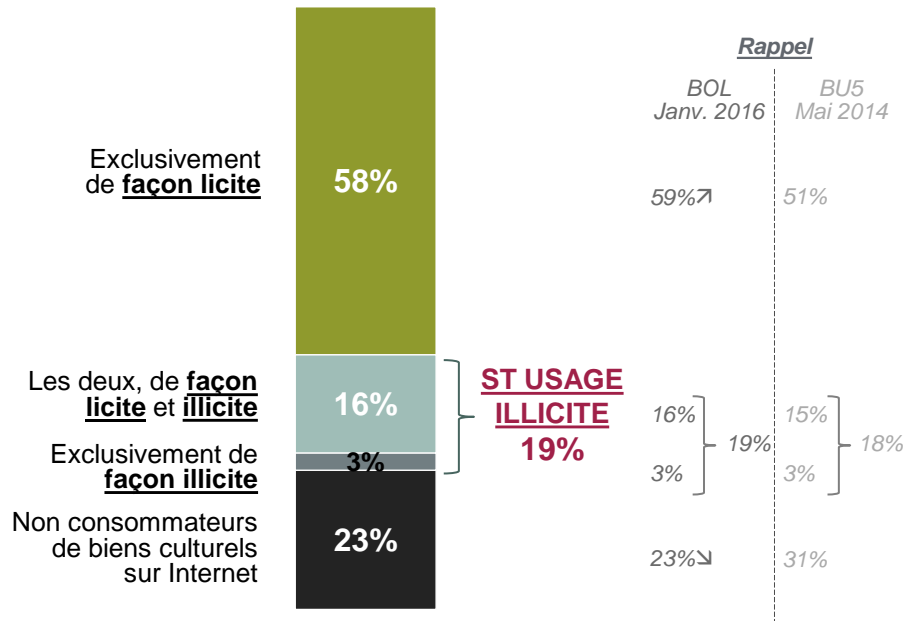
- Parmi les produits ou services culturels suivants, le(s)quel(s) avez-vous déjà personnellement consommé(s) de façon dématérialisée sur Internet, au cours des 12 derniers mois ?



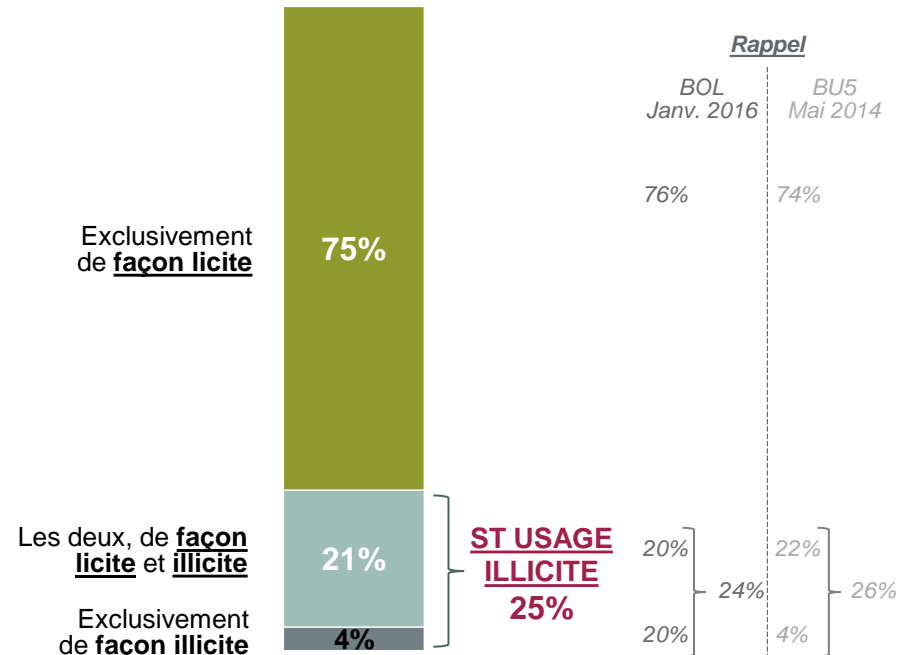
TAUX DE CONSOMMATION ILLICITE DÉCLARÉ DE BIENS CULTURELS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- **Stabilité** du taux de consommateurs déclarant des **usages illicites** par rapport à janvier 2016.

Base : Ensemble
Internautes 15 ans et +



Base : Individus ayant consommé
au moins un bien culturel sur Internet
12 derniers mois



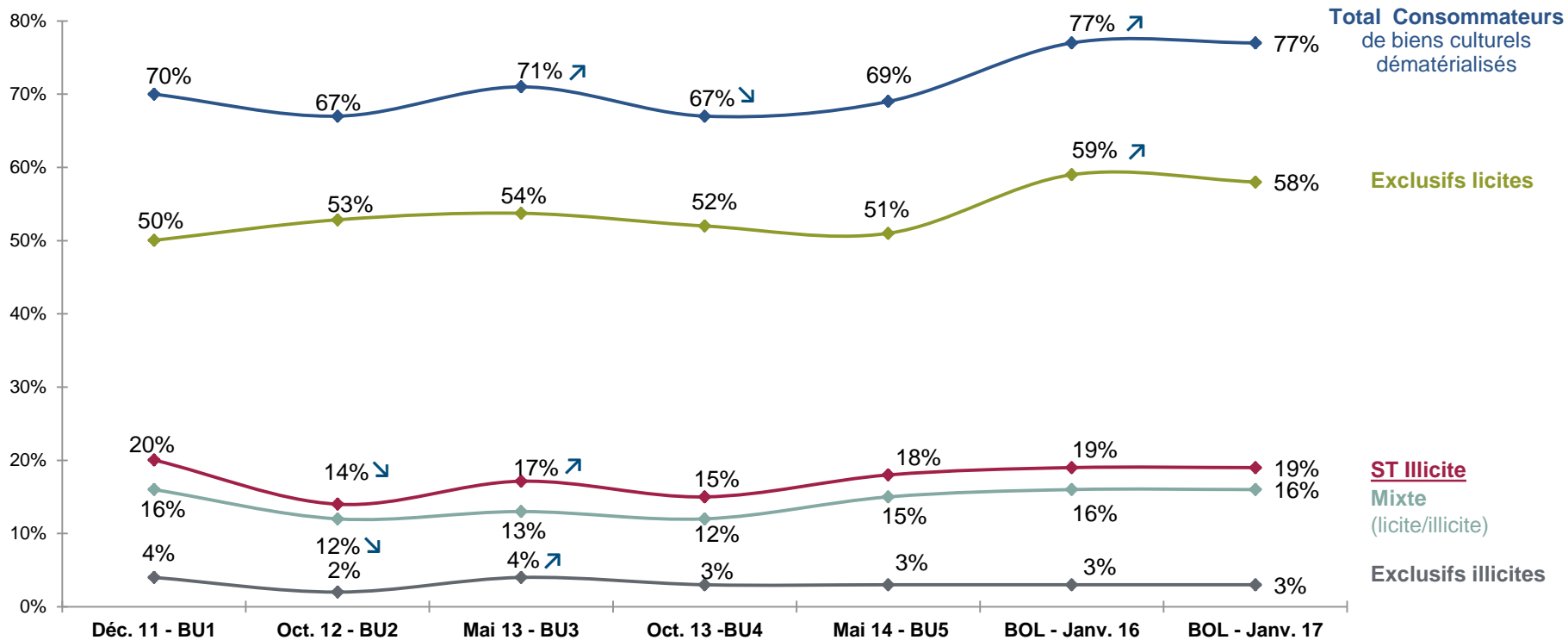
Aucun écart significatif à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

- Globalement, lorsque vous consommez sur Internet de la musique, des vidéos, des jeux vidéo, des livres, des séries TV, des photos ou des logiciels, diriez-vous que vous le faites :



EVOLUTION DE LA CONSOMMATION LICITE/ILLCITE DÉCLARÉE DE BIENS CULTURELS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

- Depuis 2011 et jusqu'à cette vague de janvier 2017, le taux de consommateurs illicites demeure stable, quelles que soient les fluctuations de la consommation globale de produits dématérialisés.



Aucun écart significatif à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

- Parmi les produits ou services culturels suivants, le(s)quel(s) avez-vous déjà personnellement consommé(s) de façon dématérialisée sur Internet, au cours des 12 derniers mois ?



TAUX DE CONSOMMATION ILLICITE DÉCLARÉ DE BIENS CULTURELS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LES PROFILS

- Baisse tendancielle de la consommation illicite auprès des 15-24 ans tandis que les 25-39 ans suivent la tendance inverse, menant les deux classes d'âge à un niveau identique.

* Base : Individus ayant consommé au moins un type de bien culturel sur Internet au cours des 12 derniers mois

	Ensemble *	Homme	Femme	15-24 ans	25-39 ans	40 ans et +	PCS +	PCS -	Inactifs	Paris	Province
		♂	♀	🧑	🧑	🧑		🧑		🗼	🇫🇷
Exclusivement de façon licite	75%	73%	77%	67% ⁻	67% ⁻	84% ⁺	73%	75%	77%	76%	75%
Les deux, de façon licite et illicite	21%	23%	19%	30% ⁺	27% ⁺	15% ⁻	23%	21%	19%	20%	22%
Exclusivement de façon illicite	4%	4%	4%	4%	7% ⁺	2% ⁻	4%	3%	3%	4%	4%
ST Consomment de façon illicite	25%	27%	23%	33%⁺	33%⁺	16%⁻	27%	25%	23%	24%	25%

Rappel 2016 : 42% 29% 15%

Aucun écart significatif à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

+/- Ecarts significatifs positifs/négatifs à 95% par rapport à l'ensemble

- Globalement, lorsque vous consommez sur Internet de la musique, des vidéos, des jeux vidéo, des livres, des séries TV, des photos ou des logiciels, diriez-vous que vous le faites :



TAUX DE CONSOMMATION ILLICITE DÉCLARÉ DE BIENS CULTURELS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LES CONTENUS CONSOMMÉS

- Les internautes déclarant consommer des vidéos, séries TV et logiciels dématérialisés ont davantage une utilisation illícite des biens culturels en ligne. Une tendance déjà observée l'an dernier.

Types de biens dématérialisés consommés

* *Base* : Individus ayant consommé au moins un type de bien culturel sur Internet au cours des 12 derniers mois

	Musique / Vidéos clips	Vidéos / films	Séries TV	Photos	Jeux vidéo	Logiciels	Livres
Exclusivement de façon licite	73%●	67%	69%	74%	71%	67%	69%
Les deux, de façon licite et illícite	24%	29%	28%	22%	26%	29%	26%
Exclusivement de façon illícite	3%	4%	3%	3%	3%	4%	5%
ST Consomment de façon illícite	27%	33%	31%	26%	29%	33%	31%

- Note de lecture** : 73% des consommateurs de musique/vidéo clip dématérialisé consomment de manière générale les biens culturels dématérialisés de façon exclusivement licite.

- Globalement, lorsque vous consommez sur Internet de la musique, des vidéos, des jeux vidéo, des livres, des séries TV, des photos ou des logiciels, diriez-vous que vous le faites :

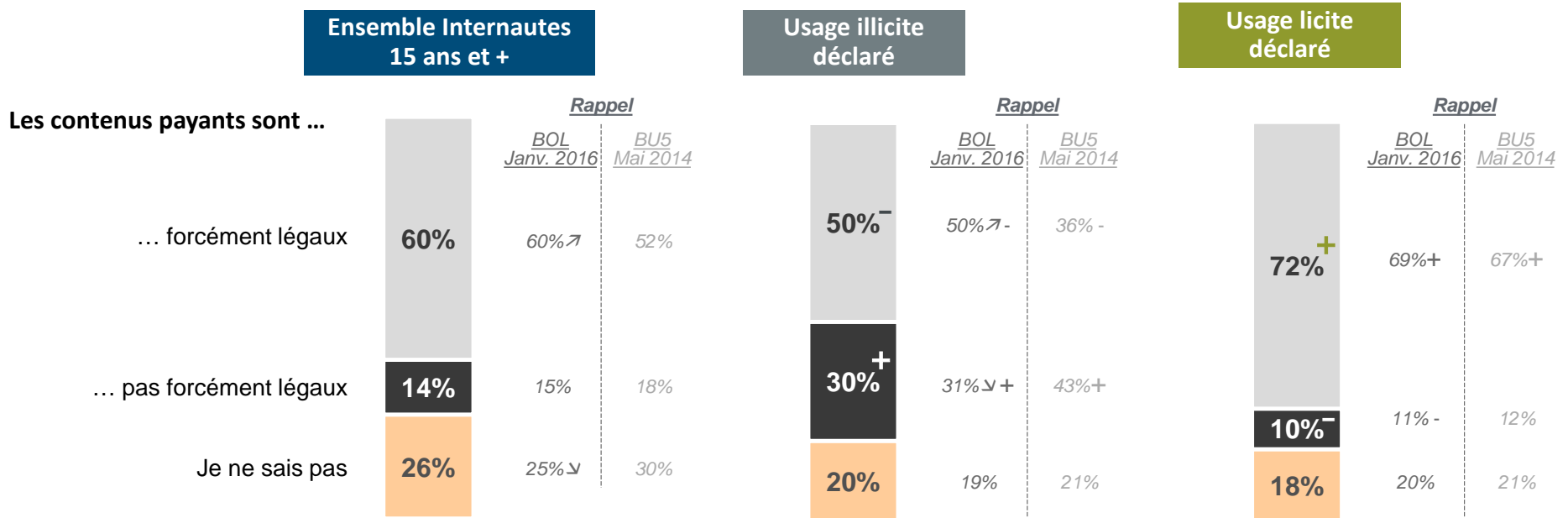


3 – ATTITUDES ET PERCEPTIONS VIS-À-VIS DE L'OFFRE LÉGALE



INCOMPRÉHENSION, MANQUE DE DISTINCTION ENTRE L'OFFRE LÉGALE ET L'OFFRE ILLÉGALE, CONFUSION ENTRE CE QUI EST LÉGAL ET CE QUI EST PAYANT

- Pour la majorité des internautes, le fait de payer pour un bien garantit sa légalité.
- La confusion est toujours plus élevée auprès des consommateurs déclarant des usages licites.



Aucun écart significatif à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

+/- Ecart significatif à 95% entre les individus déclarant un usage licite et les individus déclarant un usage illicite

- Lorsque vous consommez du contenu culturel sur Internet (musique, vidéos, jeux vidéo, livres, séries TV, photos ou logiciels), si vous payez ces contenus, est-ce que selon vous ils sont :



INCOMPRÉHENSION, MANQUE DE DISTINCTION ENTRE L'OFFRE LÉGALE ET L'OFFRE ILLÉGALE, CONFUSION ENTRE CE QUI EST LÉGAL ET CE QUI EST PAYANT SELON LES PROFILS

- Un niveau de confusion plus faible auprès des populations les plus enclines aux pratiques illicites (les 15-24 ans notamment).

	Ensemble Internautes 15 ans et +	Homme	Femme	15-24 ans	25-39 ans	40 ans et +	PCS +	PCS -	Inactifs	Paris	Province
		♂	♀	👤	👤	👤		👤		🗼	🇫🇷
Forcément légaux	60%	63%	58%	64%	61%	59%	66%+	60%	56%	63%	60%
Pas forcément légaux	14%	15%	12%	20%+	17%	10% ⁻	16%	15%	11% [↘]	13%	14%
Je ne sais pas	26%	22% ⁻	30%+	16% ⁻	22%	31%+	18% ⁻	25%	33%+	24%	26%

↗/↘ Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

+/- Ecarts significatifs positifs/négatifs à 95% par rapport à l'ensemble








- Lorsque vous consommez du contenu culturel sur Internet (musique, vidéos, jeux vidéo, livres, séries TV, photos ou logiciels), si vous payez ces contenus, est-ce que selon vous ils sont :



INCOMPRÉHENSION, MANQUE DE DISTINCTION ENTRE L'OFFRE LÉGALE ET L'OFFRE ILLÉGALE, CONFUSION ENTRE CE QUI EST LÉGAL ET CE QUI EST PAYANT SELON LES CONTENUS CONSOMMÉS

- Très peu de disparité selon la nature des produits culturels consommés concernant la corrélation entre le caractère payant et licite des œuvres.

Types de biens dématérialisés consommés

	Musique / Vidéos clips	Vidéos / films	Séries TV	Photos	Jeux vidéo	Logiciels	Livres
							
Forcément légaux	66%●	64%	68%	66%	71%	66%	69%
Pas forcément légaux	17%	19%	16%	16%	16%	19%	16%
Je ne sais pas	18%	17%	16%	18%	13%	15%	14%

● **Note de lecture** : Pour 66% des consommateurs de musique/vidéo clip dématérialisé lorsqu'ils consomment des contenus dématérialisés payants, quels qu'ils soient, ils considèrent qu'ils sont forcément légaux.

- Lorsque vous consommez du contenu culturel sur Internet (musique, vidéos, jeux vidéo, livres, séries TV, photos ou logiciels), si vous payez ces contenus, est-ce que selon vous ils sont :



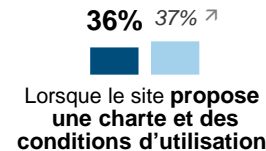
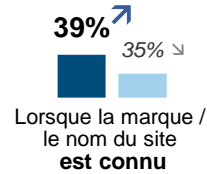
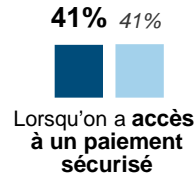
CRITÈRES DE LÉGALITÉ D'UN BIEN CULTUREL SUR INTERNET : TOP 3 PAR CIBLE

- L'accès à un paiement sécurisé, la renommée du site et une charte des conditions d'utilisation comme grands révélateurs de légalité selon les internautes.
- Seul changement dans la hiérarchie des critères de légalité : la notoriété de la marque est un marqueur de légalité un peu plus important cette année, dépassant la présence d'une charte d'utilisation.
- La labellisation est une caractéristique qui compte aux yeux des usagers illicites alors que les usagers aux pratiques licites sont plus attachés à la renommée du site.

Top 3 auprès de l'ensemble des internautes de 15 ans et +

■ Janv. 2017

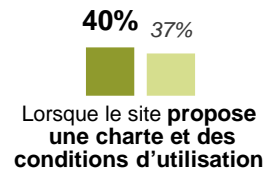
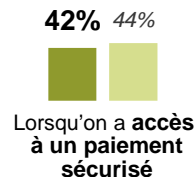
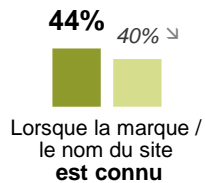
■ Janv. 2016



Top 3 auprès des personnes ayant déclaré un usage licite

■ Janv. 2017

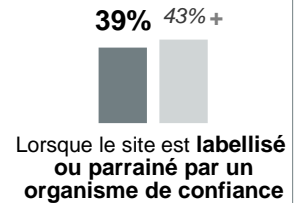
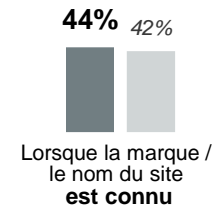
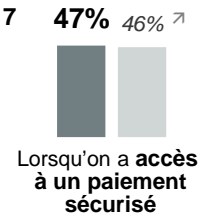
■ Janv. 2016



Top 3 auprès des personnes ayant déclaré un usage illicite

■ Janv. 2017

■ Janv. 2016



Aucun écart significatif à 95% entre les individus déclarant un usage licite et les individus déclarant un usage illicite

↗/↘ Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

- Parmi les éléments listés ci-dessous, lesquels vous permettent d'identifier le caractère légal des sites proposant des produits ou services culturels ?

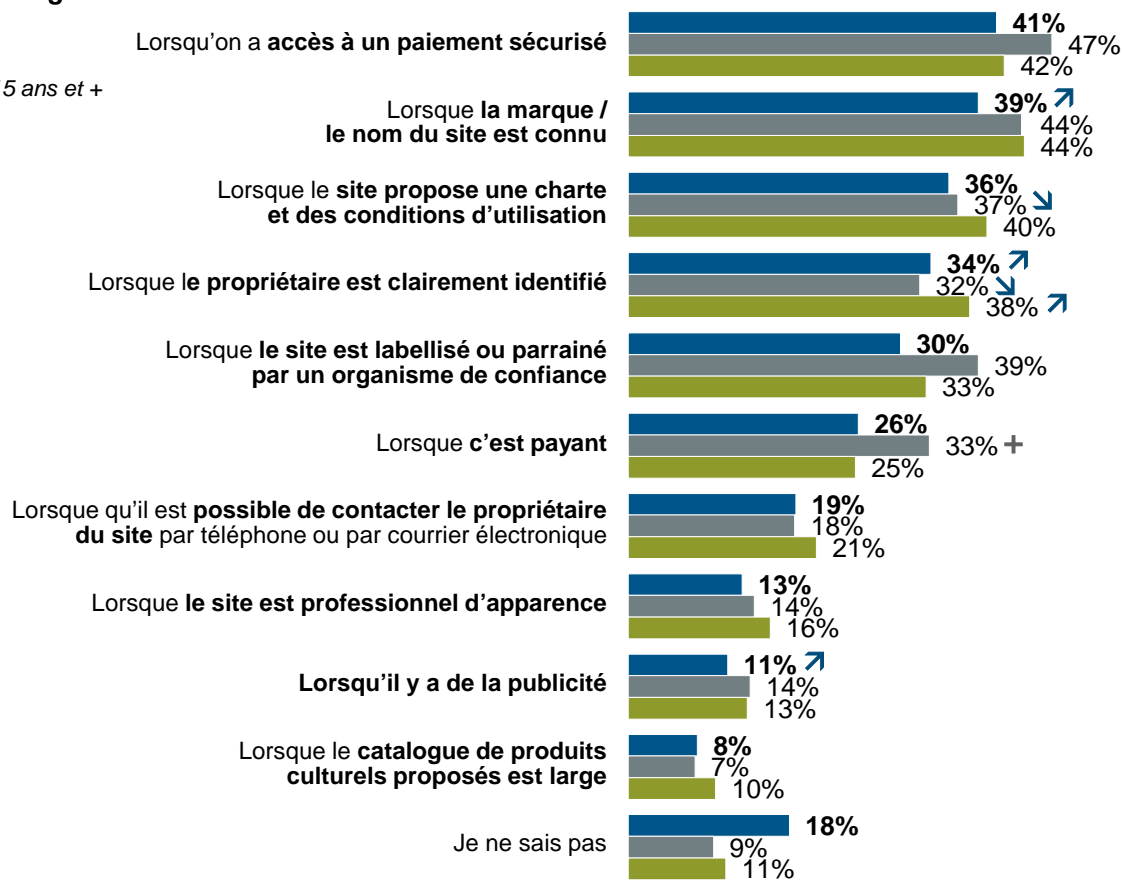


CRITÈRES DE LÉGALITÉ D'UN BIEN CULTUREL SUR INTERNET

- Après les fortes hausses enregistrées en 2016, la charte des conditions d'utilisation et l'identification du propriétaire sont des marqueurs un peu moins importants.

C'est légal...

- Ensemble Internautes 15 ans et +
- Usage illicite déclaré
- Usage licite déclaré



Rappel
BOL - Janv. 2016 BU5 - Mai 2014

Critère	BOL - Janv. 2016	BU5 - Mai 2014
Lorsqu'on a accès à un paiement sécurisé	41%	38% ↘
Lorsque la marque / le nom du site est connu	46% ↗	36%
Lorsque le site propose une charte et des conditions d'utilisation	44%	41% ↘
Lorsque le propriétaire est clairement identifié	35% ↘	39% ↗
Lorsque le site est labellisé ou parrainé par un organisme de confiance	42%	43%
Lorsque c'est payant	40% ↘	46%
Lorsque qu'il est possible de contacter le propriétaire du site par téléphone ou par courrier électronique	37% ↗	32% ↘
Lorsque le site est professionnel d'apparence	51%+ ↗	30%
Lorsqu'il y a de la publicité	37%	39%+
Lorsque le catalogue de produits culturels proposés est large	30%	30%
Je ne sais pas	40%+ ↗	32%
	31% ↘	36%
	29%	26%
	43%+	38%+
	31%	30%
	26% ↗	21%
	35%+ ↗	25%
	27% ↗	20%
	19%	18%
	24%	17%
	20%	20%
	13%	13%
	18%	14%
	14%	17%
	10%	8%
	9%	9%
	11%	10%
	8%	9% ↗
	10%	7%
	9% ↘	12%+ ↗
	18%+ ↘	23%
	6% ↘	15%
	11%	14%

- Parmi les éléments listés ci-dessous, lesquels vous permettent d'identifier le caractère légal des sites proposant des produits ou services culturels ?

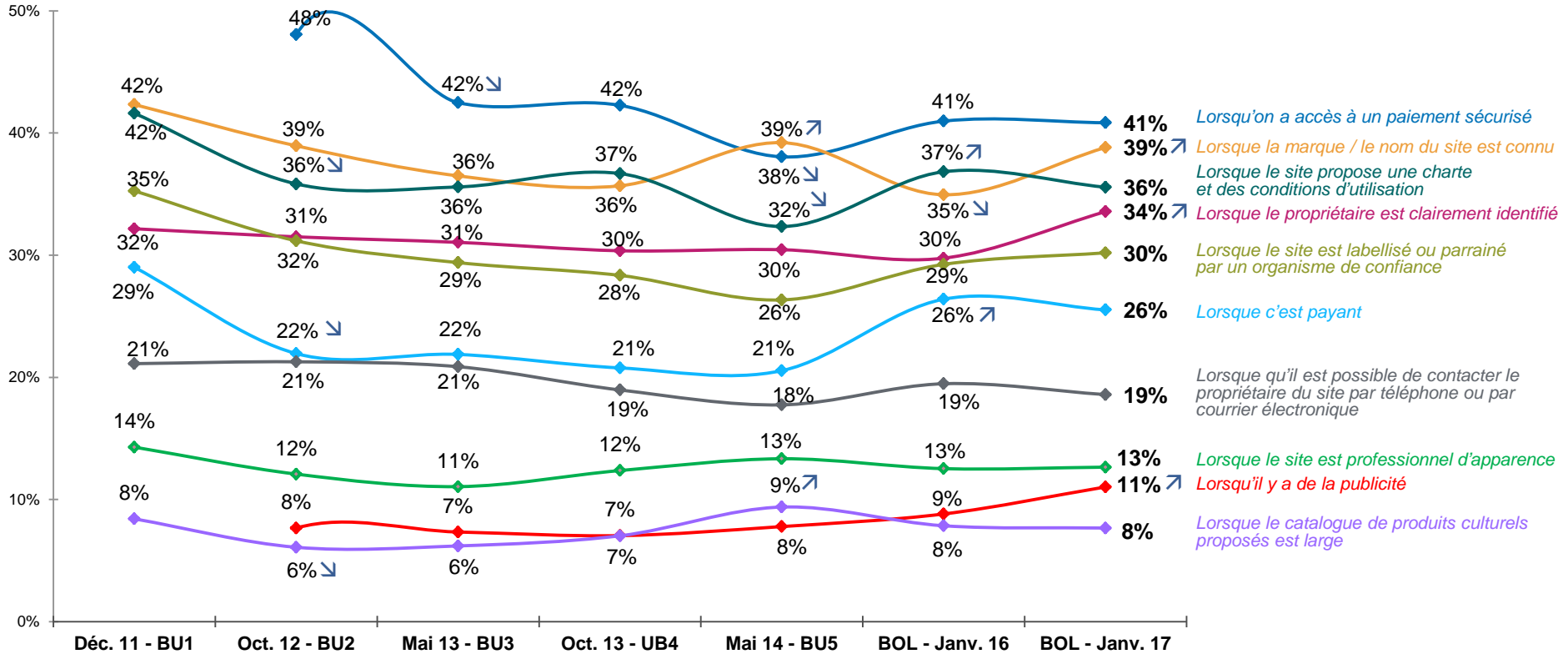
↗/↘ Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016
+/- Ecarts significatifs à 95% entre les individus déclarant un usage licite et les individus déclarant un usage illicite



CRITÈRES DE LÉGALITÉ D'UN BIEN CULTUREL SUR INTERNET

■ Des critères de légalité assez stables au fil des années.

Ensemble des internautes



- Parmi les éléments listés ci-dessous, lesquels vous permettent d'identifier le caractère légal des sites proposant des produits ou services culturels ?

+/- Ecarts significatifs à 95% entre les individus déclarant un usage licite et les individus déclarant un usage illicite



CRITÈRES DE LÉGALITÉ D'UN BIEN CULTUREL SUR INTERNET - SELON LES PROFILS

- La présence du label est toujours un critère important auprès des 15-24 ans.

	Ensemble Internaute 15 ans et +	Homme	Femme	15-24 ans	25-39 ans	40 ans et +	PCS +	PCS -	Inactifs	Paris	Province
		♂	♀	👤	👤	👤		👤		🗼	🇫🇷
Lorsqu'on a accès à un paiement sécurisé	41%	37%	45%	40%	37%	43%	38%	40%	43%	34%	43%
Lorsque la marque / le nom du site est connu	39%↗	42%↗	36%	44%	36%	38%↗	39%	37%	40%↗	40%	39%↗
Lorsque le site propose une charte et des conditions d'utilisation	36%	35%	36%	41%	34%	35%	35%	34%	38%	33%	36%
Lorsque le propriétaire est clairement identifié	34%↗	37%	31%	35%	32%	34%	39%↗	29%	33%	35%	33%↗
Lorsque le site est labellisé ou parrainé par un organisme de confiance	30%	31%	29%	40%+	31%	27%	34%	25% ⁻	31%	32%	30%
Lorsque c'est payant	26%	28%	23%	29%	30%	22%	26%	27%	24%	29%	25%
Lorsque qu'il est possible de contacter le propriétaire du site par téléphone ou par courrier électronique	19%	20%	17%	22%	16%	19%	20%	15% ⁻ ↘	21%	18%	19%
Lorsque le site est professionnel d'apparence	13%	13%	12%	16%	15%	10%	15%	12%	12%	13%	13%
Lorsqu'il y a de la publicité	11%↗	12%↗	10%	12%	15%+↗	9%	11%	11%	10%	12%	11%
Lorsque le catalogue de produits culturels proposés est large	8%	9%	7%	8%	10%	6%	8%	9%	6%	8%	8%
Je ne sais pas	18%	15%	20%	11% ⁻	16%	21%	11% ⁻	22%	20%	16%	18%

↗ ↘ Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

+/- Ecarts significatifs positifs/négatifs à 95% par rapport à l'ensemble








- Parmi les éléments listés ci-dessous, lesquels vous permettent d'identifier le caractère légal des sites proposant des produits ou services culturels ?



CRITÈRES DE LÉGALITÉ D'UN BIEN CULTUREL SUR INTERNET - SELON LES CONTENUS CONSOMMÉS

- Quel que soit le type de contenu consommé en ligne, la présence de label est un gage de légalité.

Types de biens dématérialisés consommés

	Musique / Vidéos clips	Vidéos / films	Séries TV	Photos	Jeux vidéo	Logiciels	Livres
							
Lorsqu'on a accès à un paiement sécurisé	45%	46%	47%	45%	42%	44%	45%
Lorsque la marque / le nom du site est connu	48%	49%	48%	48%	50%	47%	49%
Lorsque le site propose une charte et des conditions d'utilisation	44%	43%	44%	41%	41%	40%	43%
Lorsque le propriétaire est clairement identifié	39%	40%	39%	41%	40%	44%	44%
Lorsque le site est labellisé ou parrainé par un organisme de confiance	39%●	40%	41%	40%	37%	43%	41%
Lorsque c'est payant	29%	29%	29%	30%	31%	31%	34%
Lorsque qu'il est possible de contacter le propriétaire du site par téléphone ou par courrier électronique	23%	23%	22%	25%	22%	24%	24%
Lorsque le site est professionnel d'apparence	17%	18%	19%	20%	21%	22%	22%
Lorsqu'il y a de la publicité	14%	14%	15%	16%	15%	17%	13%
Lorsque le catalogue de produits culturels proposés est large	10%	10%	10%	11%	13%	13%	16%
Je ne sais pas	8%	8%	9%	8%	7%	6%	5%

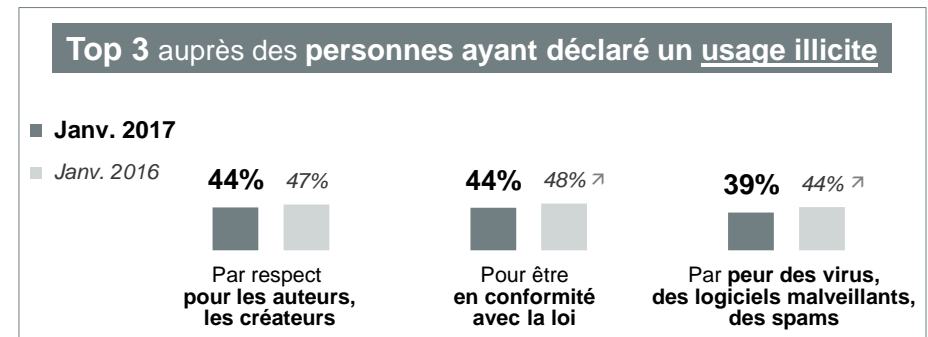
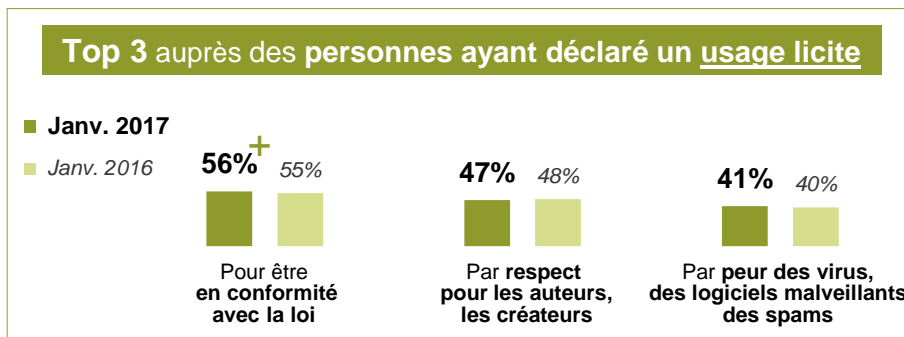
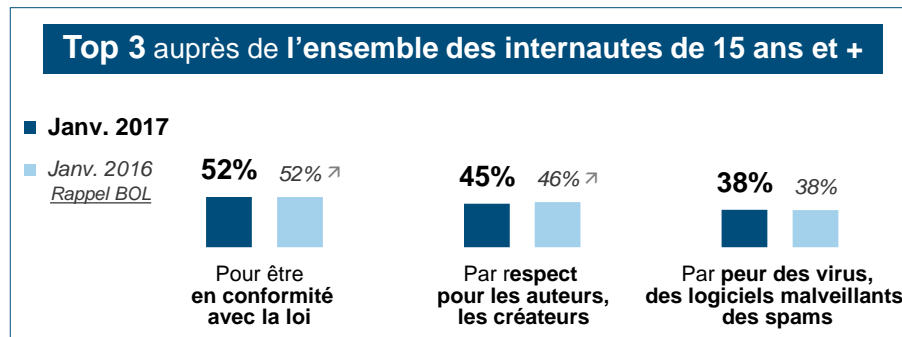
● **Note de lecture** : Pour 39% des consommateurs de musique/vidéo clip dématérialisé la présence d'un label est un gage de qualité quel que soit le contenu du site.

- Parmi les éléments listés ci-dessous, lesquels vous permettent d'identifier le caractère légal des sites proposant des produits ou services culturels ?



MOTIVATIONS À CONSOMMER DE FAÇON LÉGALE : TOP 3 PAR CIBLE

- La consommation légale est toujours, en déclaratif, motivée par les mêmes leviers : des motivations liées à la moralité (conformité avec la loi, respect des auteurs) et à la sécurité (peur des virus).
- Le TOP 3 est stable et inchangé, que ce soit auprès des usagers licites ou des personnes ayant déclaré des usages illicites.



Aucun écart significatif à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

+/- Ecart significatif à 95% entre les individus déclarant un usage licite et les individus déclarant un usage illicite

- Parmi les éléments listés ci-dessous, lesquels vous permettent d'identifier le caractère légal des sites proposant des produits ou services culturels ?



MOTIVATIONS À CONSOMMER DE FAÇON LÉGALE

- La conformité avec la loi est un moteur important de la consommation légale pour les usagers licites. Les consommateurs illicites invoquent plus des motivations affinitaires (aider les artistes, pour des œuvres qui me plaisent vraiment) et pratiques (trouver plus rapidement le produit recherché).

Rappel

BOL - Janv. 2016 BU5 - Mai 2014

Je consomerais de façon légale...

- Ensemble Internautes 15 ans et +
- Usage illicite déclaré
- Usage licite déclaré

Pour être en **conformité avec la loi**

Par **respect pour les auteurs**, les créateurs

Par **peur des virus**, des logiciels malveillants, des spams

Pour **éviter les mauvaises surprises** comme les contenus non conformes à vos attentes

Pour avoir un **produit de meilleure qualité**

Pour **aider de jeunes artistes**, producteurs, développeurs

Lorsque le contenu, **l'œuvre me plaît vraiment**

Pour bénéficier de **promotions ou d'offres intéressantes**

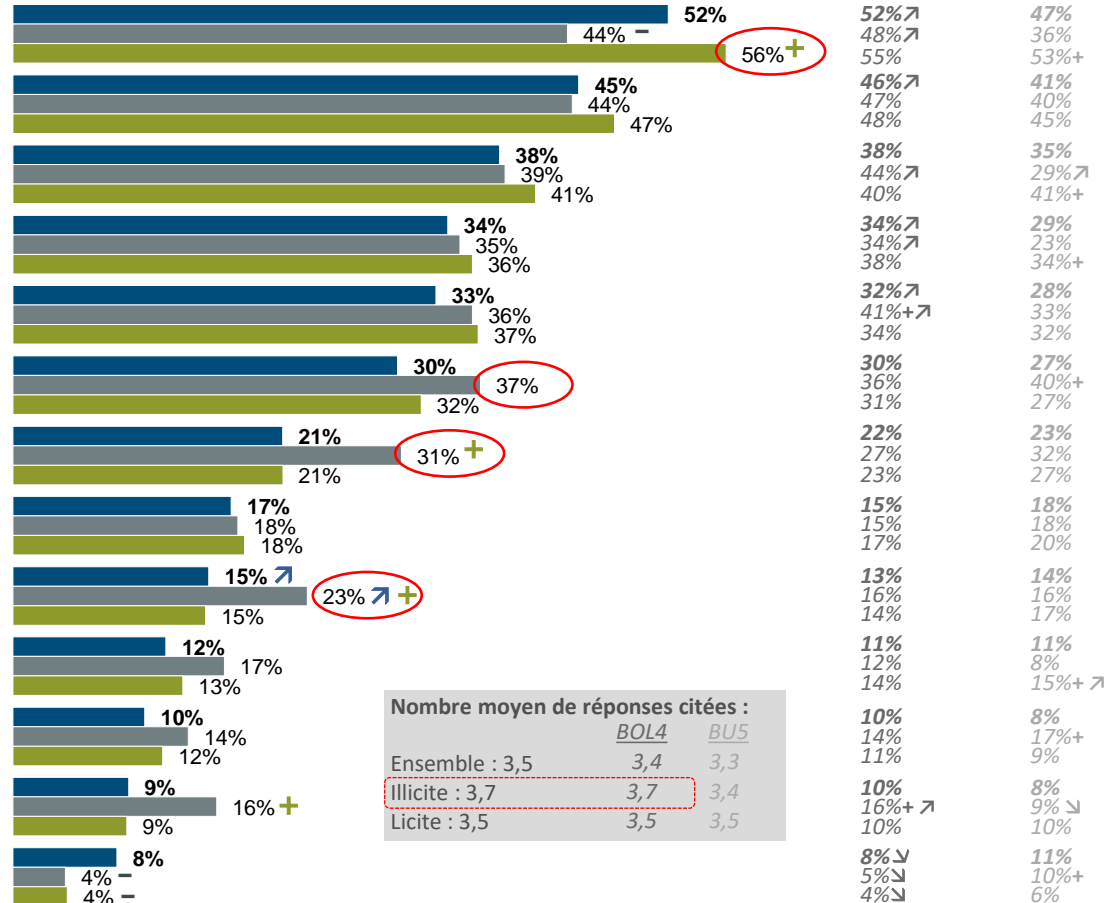
Pour ne **pas perdre de temps à chercher un autre moyen pour obtenir le produit recherché**

Pour pouvoir **obtenir le produit recherché sur un équipement spécifique**, comme par ex. un Smartphone ou une tablette

Pour **avoir des bonus** (pour un film par ex.)

Pour une **utilisation dans le cadre d'un usage professionnel**

Aucune raison valable pour consommer de façon légale



- Voici plusieurs raisons qui peuvent inciter à consommer de façon LEGALE des produits culturels sur Internet. Indiquez celles que vous trouvez personnellement les plus motivantes pour consommer de façon légale. Vous pouvez cocher une seule raison ou plusieurs.

↗/↘ Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016
 +/- Ecarts significatifs à 95% entre les individus déclarant un usage licite et les individus déclarant un usage illicite

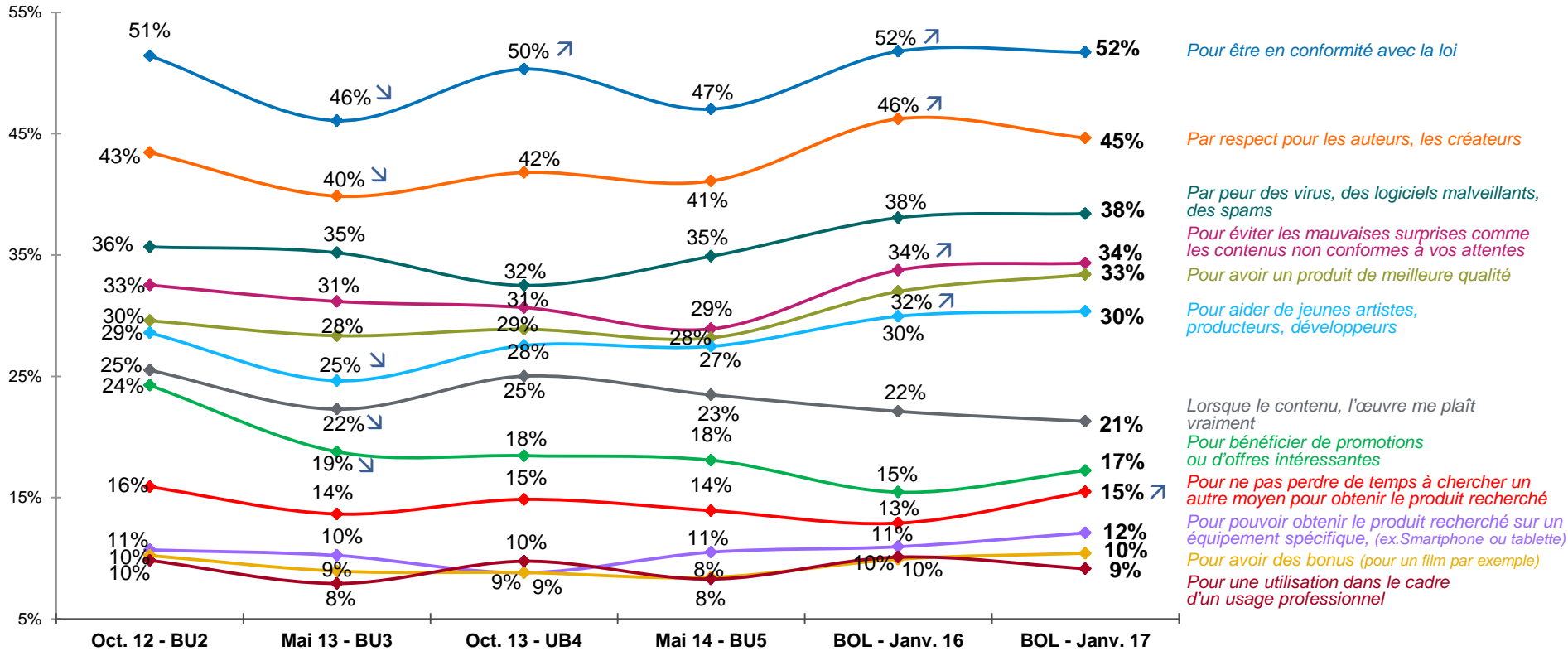


MOTIVATIONS À CONSOMMER DE FAÇON LÉGALE

■ Les leviers de la consommation légale demeurent les mêmes depuis 2012.

Je consommerais de façon légale...

Ensemble des internautes



- Voici plusieurs raisons qui peuvent inciter à consommer de façon LEGALE des produits culturels sur Internet. Indiquez celles que vous trouvez personnellement les plus motivantes pour consommer de façon légale. Vous pouvez cocher une seule raison ou plusieurs.

↗ ↘ Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016



MOTIVATIONS À CONSOMMER DE FAÇON LÉGALE – SELON LES PROFILS

	Ensemble Internaute 15 ans et +	Homme	Femme	15-24 ans	25-39 ans	40 ans et +	PCS +	PCS -	Inactifs	Paris	Province
		♂	♀	👤	👤	👤		👤		🗼	🇫🇷
ST Au moins une raison	92%	93%	90%	94%	92%	90%	95%+	91%	89%	94%	91%
Pour être en conformité avec la loi	52%	49%	55%	42% ⁻	48%	57%+	52%	50%	54%	49%	53%
Par respect pour les auteurs, les créateurs	45%	43%	46%	44%	42%	46%	44%	42%	48%	41% [↘]	46%
Par peur des virus, des logiciels malveillants, des spams	38%	36%	41%	41%	34%	40%	37%	37%	41%	43%	37%
Pour éviter les mauvaises surprises comme les contenus non conformes à vos attentes	34%	34%	35%	32%	31%	37%	34%	33%	36%	34%	34%
Pour avoir un produit de meilleure qualité	33%	36%	31%	35%	31%	34% [↗]	37%	30%	33%	37%	32%
Pour aider de jeunes artistes, producteurs, développeurs	30%	31%	30%	31%	29%	30%	32%	29%	30%	29%	31%
Lorsque le contenu, l'œuvre me plaît vraiment	21%	23%	20%	25%	24%	19%	23%	22%	20%	23%	21%
Pour bénéficier de promotions ou d'offres intéressantes	17%	17%	18%	20%	16%	17%	16%	16%	20%	17%	17%
Pour ne pas perdre de temps à chercher un autre moyen pour obtenir le produit recherché	15% [↗]	16%	15% [↗]	18%	18%	14%	16%	15%	15%	15%	15%
Pour pouvoir obtenir le produit recherché sur un équipement spécifique	12%	13%	11%	15%	14%	10%	16%	11%	10%	14%	12%
Pour avoir des bonus (pour un film par exemple)	10%	11%	10%	12%	17%+	7%	12%	10%	10%	12%	10%
Pour une utilisation dans le cadre d'un usage professionnel	9%	10%	8%	13%	12%	6% ⁻	13%+	9%	6%	9%	9%

↗/↘ Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016








+/- Ecarts significatifs positifs/négatifs à 95% par rapport à l'ensemble

- Indiquez les raisons que vous trouvez personnellement les plus motivantes pour consommer de façon légale ?



MOTIVATIONS À CONSOMMER DE FAÇON LÉGALE - SELON LES CONTENUS CONSOMMÉS

Types de biens dématérialisés consommés

	Musique / Vidéos clips	Vidéos / films	Séries TV	Photos	Jeux vidéo	Logiciels	Livres
							
ST Au moins une raison	97%	97%	97%	96%	97%	97%	97%
Pour être en conformité avec la loi	55%●	55%	54%	57%	51%	50%	53%
Par respect pour les auteurs, les créateurs	49%	48%	47%	49%	45%	49%	48%
Par peur des virus, des logiciels malveillants, des spams	45%	44%	43%	44%	40%	43%	40%
Pour éviter les mauvaises surprises comme les contenus non conformes à vos attentes	38%	37%	38%	40%	39%	42%	38%
Pour avoir un produit de meilleure qualité	39%	37%	41%	40%	36%	39%	36%
Pour aider de jeunes artistes, producteurs, développeurs	37%	38%	37%	38%	34%	36%	39%
Lorsque le contenu, l'œuvre me plaît vraiment	27%	28%	29%	26%	27%	30%	28%
Pour bénéficier de promotions ou d'offres intéressantes	20%	21%	21%	20%	21%	20%	20%
Pour ne pas perdre de temps à chercher un autre moyen pour obtenir le produit recherché	20%	20%	22%	20%	22%	22%	23%
Pour pouvoir obtenir le produit recherché sur un équipement spécifique	16%	16%	15%	18%	18%	19%	21%
Pour avoir des bonus (pour un film par exemple)	14%	15%	17%	15%	15%	15%	17%
Pour une utilisation dans le cadre d'un usage professionnel	12%	13%	15%	14%	15%	17%	19%

● **Note de lecture** : 55% des consommateurs de musique/vidéo clip dématérialisé déclarent que la conformité avec la loi est une motivation pour consommer de façon légale quel que soit le type de contenu.

- Indiquez les raisons que vous trouvez personnellement les plus motivantes pour consommer de façon légale ?

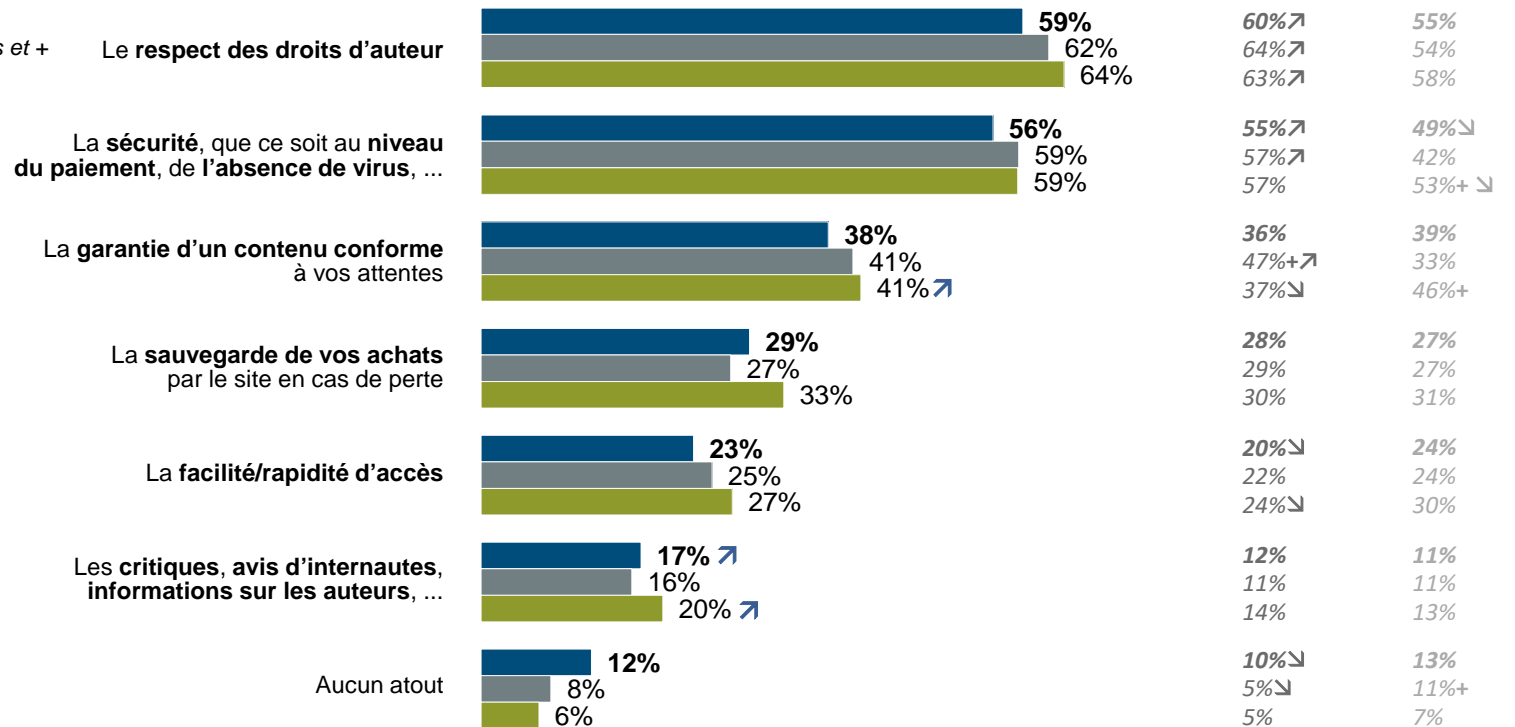


AVANTAGES DE L'OFFRE LÉGALE VS L'OFFRE ILLÉGALE

- Le respect des droits d'auteurs et la sécurité restent comme les principaux avantages de l'offre légale auprès de l'ensemble des internautes.
- La garantie d'un contenu conforme aux attentes est désormais autant une préoccupation pour les usagers illicites que licites.

Les atouts de l'offre légale par rapport à l'offre illégale sont :

- Ensemble Internaudes 15 ans et +
- Usage illicite déclaré
- Usage licite déclaré



- Parmi les différentes qualités suivantes, quels sont selon vous le ou les atouts de l'offre légale par rapport à l'offre illégale ?

↗/↘ Ecart significatif à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

Aucun écart significatif à 95% entre les individus déclarant un usage licite et les individus déclarant un usage illicite



AVANTAGES DE L'OFFRE LÉGALE VS L'OFFRE ILLÉGALE – SELON LES PROFILS

- L'apport de critiques, d'avis des internautes est un avantage un peu plus reconnu à l'offre légale lors de cette vague.

	Ensemble Internautes 15 ans et +	Homme	Femme	15-24 ans	25-39 ans	40 ans et +	PCS +	PCS -	Inactifs	Paris	Province
		♂	♀	🧑	🧑	🧑		🧑		🗼	🇫🇷
Le respect des droits d'auteur	59%	60%	58%	58%↘	60%	59%	63%	56%	59%	60%	59%
La sécurité, que ce soit au niveau du paiement, de l'absence de virus, ...	56%	53%	59%	53%	53%	58%	56%	52%	59%	52%	57%
La garantie d'un contenu conforme à vos attentes	38%	39%	37%	38%	40%	37%	42%	35%	37%	39%	38%
La sauvegarde de vos achats par le site en cas de perte	29%	31%	27%	29%	30%	29%	32%	24% ⁻	32%	34%	28%
La facilité/rapidité d'accès	23%	24%	22%	27%	27%	20%	25%	23%	22%	25%	23%
Les critiques, avis d'internautes, informations sur les auteurs, ...	17%⁺	18% ⁺	16% ⁺	22%	18%	16% ⁺	15%	18% ⁺	19% ⁺	17% ⁺	18% ⁺
Aucun atout	12%	10%	14%	8% ⁻	11%	14%	7% ⁻	15% ⁺	13%	11%	12%

^{↗/↘} Ecarts significatifs à 95% avec la vague BOL - Janv. 2016

^{+/-} Ecarts significatifs positifs/négatifs à 95% par rapport à l'ensemble

- Parmi les différentes qualités suivantes, quels sont selon vous le ou les atouts de l'offre légale par rapport à l'offre illégale ?



AVANTAGES DE L'OFFRE LÉGALE VS L'OFFRE ILLÉGALE – SELON LES CONTENUS CONSOMMÉS

- Quel que soit le type de contenu consommé, les internautes attribuent les mêmes avantages à l'offre légale.

Types de biens dématérialisés consommés

	Musique / Vidéos clips	Vidéos / films	Séries TV	Photos	Jeux vidéo	Logiciels	Livres
Le respect des droits d'auteur	69%	67%	65%	65%	62%	63%	64%
La sécurité, que ce soit au niveau du paiement, de l'absence de virus, ...	61%	62%	62%	62%	59%	64%	60%
La garantie d'un contenu conforme à vos attentes	44%	44%	47%	46%	45%	48%	46%
La sauvegarde de vos achats par le site en cas de perte	34%	32%	35%	35%	34%	38%	39%
La facilité/rapidité d'accès	28%	27%	29%	28%	28%	30%	32%
Les critiques, avis d'internautes, informations sur les auteurs, ...	21%	21%	22%	22%	24%	23%	21%
Aucun atout	6%	5%	7%	5%	5%	5%	5%

• **Note de lecture** : 69% des consommateurs de musique/vidéo clip dématérialisé attribuent à l'offre légale en général l'avantage de la sécurité.

- Parmi les différentes qualités suivantes, quels sont selon vous le ou les atouts de l'offre légale par rapport à l'offre illégale ?

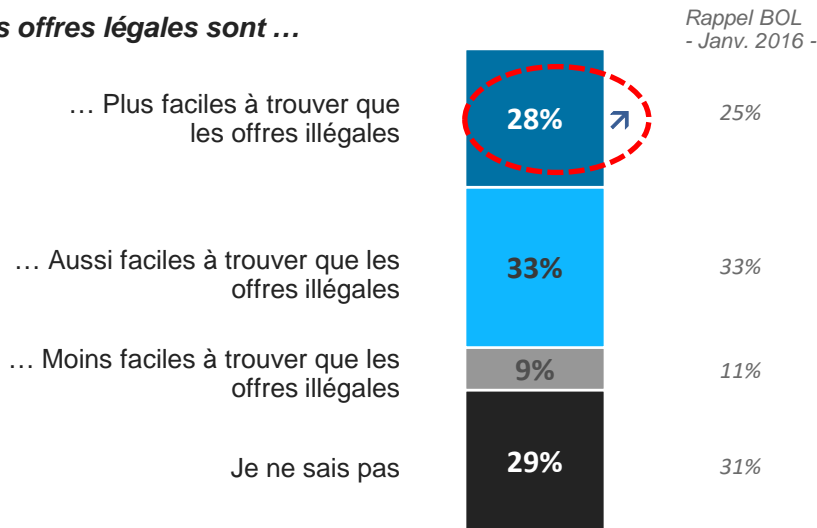


FACILITÉ À TROUVER LES OFFRES LÉGALES VS LES OFFRES ILLÉGALES

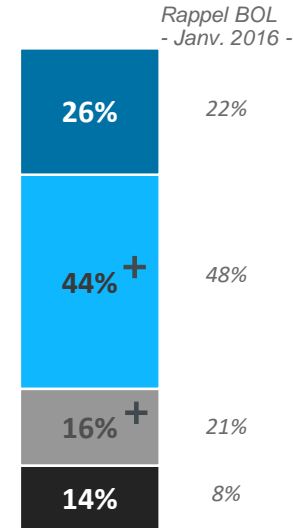
- Après de l'ensemble des internautes, l'accès aux offres légales n'est pas massivement reconnue comme étant plus facile d'accès que l'offre illégale, malgré une légère amélioration depuis un an.
- Les consommateurs ayant déclaré des usages illicites déclarent, de surcroît, avoir plus de difficultés à trouver des offres légales que les usagers licites.

Ensemble Internautes de 15 ans et +

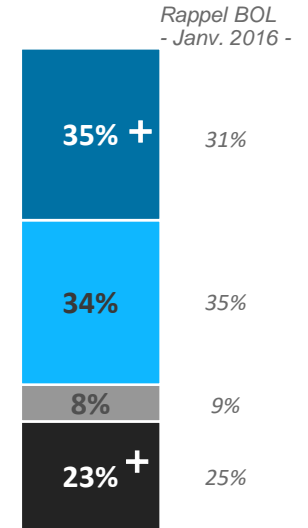
Les offres légales sont ...



Usage illicite déclaré



Usage licite déclaré



+ Ecart significatif à 95% entre les individus déclarant un usage licite et les individus déclarant un usage illicite

- Dans l'ensemble, lorsque vous recherchez un contenu culturel (film, série, musique, photo, logiciel...) via un moteur de recherche (Google, Bing, Yahoo...), diriez-vous que les offres légales sont :



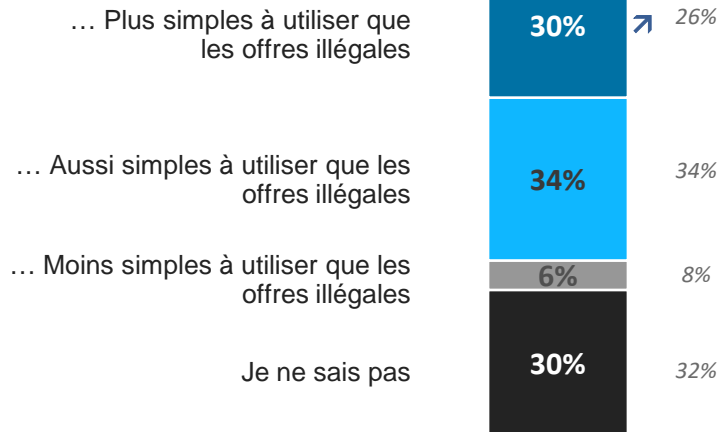
SIMPLICITÉ À UTILISER LES OFFRES LÉGALES VS LES OFFRES ILLÉGALES

- Les offres légales sont toujours perçues simples à utiliser mais la moitié des usagers « illicites » ne les considèrent pas plus simples que les sites illicites.

Ensemble Internautes de 15 ans et +

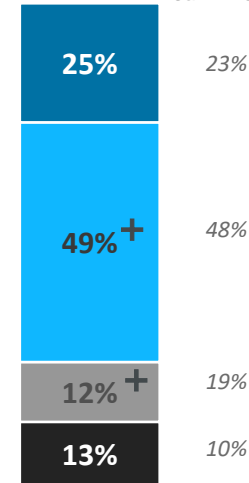
Les offres légales sont ...

Rappel BOL
- Janv. 2016 -



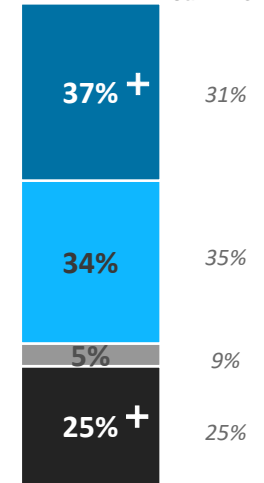
Usage illicite déclaré

Rappel BOL
- Janv. 2016 -



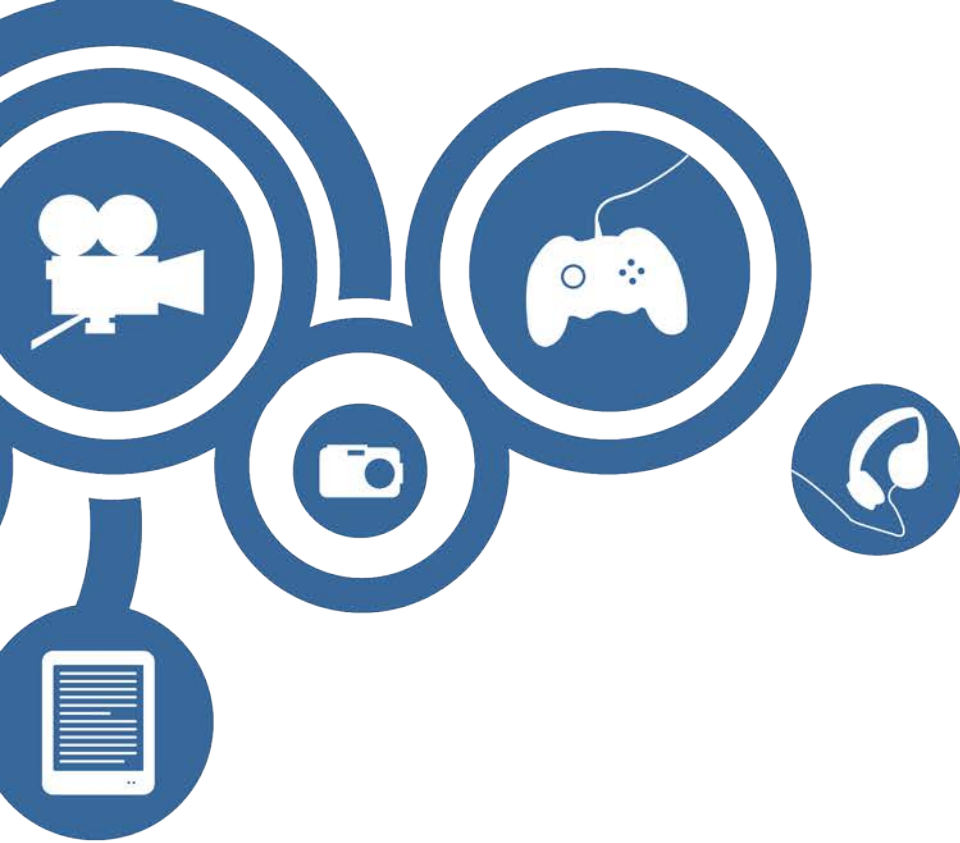
Usage licite déclaré

Rappel BOL
- Janv. 2016 -



- Dans l'ensemble et de ce que vous en savez, diriez-vous que les offres légales sont :

+ Ecarts significatifs à 95% entre les individus déclarant un usage licite et les individus déclarant un usage illicite



4 – CONCLUSIONS



CONCLUSIONS

Une consommation dématérialisée des biens culturels qui concerne 77% des internautes de 15 ans et plus en janvier 2017

Ce chiffre est stable par rapport à la même période en 2016.

L'ensemble des biens culturels dématérialisés étudiés (musique, vidéos/films, séries TV, jeux vidéos, logiciels, livres) s'inscrivent également dans cette stabilité **à l'exception des photos dont le niveau décroît légèrement.**

Au sein de cette consommation dématérialisée, la part des pratiques illicites demeure stable par rapport à janvier 2016, représentant 19% des internautes et 25% des consommateurs de biens culturels dématérialisés.



CONCLUSIONS

La volonté d'être en conformité avec la loi reste la première motivation à consommer de façon légale

Entre usagers aux pratiques illicites et ceux exclusivement licites, les **principales motivations à consommer légalement font consensus depuis deux vagues. La conformité avec la loi est la première raison avancée par ces deux populations.** Viennent ensuite le respect des auteurs et la peur des virus. Pour ceux qui se tournent vers des pratiques illicites, la consommation licite va de pair avec une affinité forte vis-à-vis du contenu.

Moins d'un tiers des internautes jugent l'offre légale plus simple à utiliser et plus facile d'accès que l'offre illégale (30 % la considèrent plus simple, 28 % plus facile d'accès). Les utilisateurs illicites sont presque une majorité (44 %) à juger l'offre illégale aussi facile d'accès que l'offre légale.



CONCLUSIONS

Une confusion entre légalité et caractère payant encore fortement ancrée

La **légalité d'un site reste, à tort, encore fortement associée à un contenu payant** (60 % des internautes). Très ancrée dans l'esprit des usagers aux pratiques licites (72 %), **cette confusion est un peu plus présente depuis deux ans chez les internautes aux usages illicites** (50 % en janvier 2017 et 2016 contre 36 % en 2014).

L'accès à un paiement sécurisé est d'ailleurs le critère donnant le plus aux internautes le sentiment que l'offre est légale, et de manière encore accentuée auprès des consommateurs illicites. La notoriété du site est le deuxième critère de légalité avancé, en hausse depuis un an, tout comme l'identification claire du propriétaire du site. La présence d'une charte et des conditions d'utilisation est le troisième critère retenu pour caractériser l'offre légale. Enfin, les **consommateurs aux usages illicites se montrent également sensibles à la labellisation du site.**



CONCLUSIONS

Les outils de l'Hadopi au service de l'offre légale

Appelée à intégrer le site complet hadopi.fr, **la plateforme offrelegale.fr**, qui référence l'ensemble des offres apparaissant comme respectueuses du droit d'auteur est **connue par plus d'un quart des internautes.**

Le service de signalement des œuvres introuvables, mis en place en 2013, est quant à lui reconnu comme **une bonne initiative par 71% des internautes.**